

encore en litige. En tous cas cette vaste étendue de la Savoie ne se maintint pas, car nous voyons par le capitulaire de Charlemagne, qu'en 806 elle ne comprenait ni la Tarentaise, ni la Maurienne, qui cependant en font aujourd'hui partie.

On s'explique, au reste, parfaitement que l'étendue donnée à la Savoie par la Notice des dignités de l'Empire n'ait pas été conservée. Il en était de cette division toute spéciale, créée pour les besoins de la guerre contre les barbares, comme d'autres divisions existant en France aujourd'hui même, les circonscriptions forestières, par exemple, qui attribuent souvent à des localités sans importance au point de vue général un rang supérieur à celui donné dans le même ordre de choses aux plus grandes villes. Ainsi Lyon dépend, je crois, de la gruerie de Moulins, et cela s'explique par la raison qu'il n'y a pas de forêt de l'Etat aux environs de Lyon. Mais ces circonscriptions spéciales sont aujourd'hui en dehors de la division régulière de la France en départements, comme elles étaient alors en dehors de la division de la Gaule en cités et en provinces.

Ainsi, non seulement la Maurienne et la Tarentaise ne faisaient pas partie de la Savoie, administrativement parlant, aux quatrième et cinquième siècles; mais elles avaient sur elle alors l'avantage d'être constituées l'une et l'autre en cité, tandis que la Savoie dépendait de la cité de Grenoble.

Du reste, l'assimilation de ces trois petits pays est tout à fait moderne. A l'époque romaine la Savoie appartenait à un peuple gaulois, et la Maurienne et la Tarentaise à un des peuples alpins soumis par Auguste, mais qui ne firent pas d'abord partie de la Gaule. Le fait est constaté par un monument curieux de l'an 74 de notre ère : c'est une borne fixant la limite des territoires des Ceutrons et des Viennois (ou Allobroges), comme l'indique l'inscription qu'elle porte. Voici la copie de cette inscription, que nous empruntons aux publications de M. le docteur Payen (1),

(1) Voyez particulièrement sa belle carte des environs des bains Saint-Gervais, édit. de 1863, in-fol. Le monument en question se trouve à 4 ou 5 kilomètres à l'est de Saint-Gervais, dans un lieu appelé *Larioz*, près du col de la Forclaz des Prarions.